



Liste des sociétés exemptées d'agrément au titre de l'article L.525-5 du code monétaire et financier au 1^{er} janvier 2014*.

Dénomination	N° Siren	Adresse
SIG LILLE	529 277 584	10 rue du Chemin de Fer 59100 Roubaix
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION PAR LE WEB DE ZE KIDS STORE	482 773 751	ZAC de la Pilaterie, 19 rue de la Ladrie 59650 Villeneuve d'Ascq

* : En principe les émetteurs de monnaie électronique sont les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit. Toutefois, en application de l'article 525-5 du code monétaire et financier (www.legifrance.com/CMF/L525-5) l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exempter une entreprise, pour émettre et gérer de la monnaie électronique, en vue de l'acquisition de biens ou de services, uniquement dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services, à la condition que la capacité maximale de chargement du support électronique mis à la disposition des détenteurs de monnaie électronique à des fins de paiement n'excède pas un montant fixé par décret.